



Arrondissement de Pontarlier
Canton de Valdahon

CCAS de Valdahon

Date de convocation :
05 décembre 2023

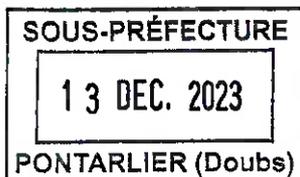
OBJET

RESIDENCE AUTONOMIE
AVENANT AU CONTRAT DE
RESTAURATION CEZAM

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 10
votants : 13

DECISION

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0



Date d'affichage : 13/12/2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

N° 23.52

Séance du 12 décembre 2023

Président de séance : Mme Sylvie LE HIR, présidente du CCAS

Etaients présents : Mme Sylvie LE HIR, Mme Dominique GUILLEUX, M Bernard LAPOIRE, M Salih KURT, Mme Patricia LIME VIEILLE, M Andrée VUILLEMIN, Mme Sylvie GIRAUD, Mme Nelly BRECHEMIER, M Didier ARNAL, Mme Angélique FERNIOT

Etaients absents : Mme Blandine CHABRIER, M Didier DUMONT, Mme Nadia POURET, M Florent MANZONI, M Bernard ANDREZ

Secrétaire de séance : Mme Nelly BRECHEMIER

Procurations de vote : Mme POURET / Mme BRECHEMIER, Mme CHABRIER / M KURT, M DUMONT / Mme GUILLEUX

Le CCAS-Résidence Autonomie ne peut se réengager pour une période d'un an avec le prestataire de services CEZAM restauration en liaison chaude et froide.

Suivant la proposition d'avenant au contrat de prestation signé le 01/01/2023 est soumise à l'examen des membres du conseil d'administration.

Par cet avenant, il est proposé de contractualiser pour une période d'un mois, soit du 01/01/2024 au 31/01/2024.

Le conseil d'administration :

- valide l'avenant du contrat entre le CCAS-Résidence autonomie et le prestataire CEZAM restauration
- autorise la Présidente du CCAS à signer les documents afférents.

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS
Sylvie LE HIR

